

Renvoi au comité des finances de la demande du comité de surveillance de la commune de La Pommeraye (Eure-et-Loire) qui réclame 300 livres de frais de bureau, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité des finances de la demande du comité de surveillance de la commune de La Pommeraye (Eure-et-Loire) qui réclame 300 livres de frais de bureau, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 122;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23561_t1_0122_0000_4

Fichier pdf généré le 21/07/2021

faisant tomber leurs têtes sur l'échafaud; quels sont les scélérats qui oseront actuellement attenter à cette liberté sainte ? Vous avez mis la vertu et la probité à l'ordre du jour; cette loi salubre, dictée par la morale qui sert toujours de base à vos profondes discussions, vous a fait sentir que les principes consolants de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, devaient être un encouragement pour cette vertu, et feraient disparaître le crime; aussi avez-vous décrété qu'il serait consacré des fêtes à l'être suprême, dont l'idée sublime de son existence, si précieuse à l'homme de bien, fera trembler tous les scélérats fanatisés; que ces derniers ne se prévalent point de ce Décret et ne croient point que c'est une Religion que vous avez créée; mais qu'ils sachent que ses principes qui n'auraient dû jamais être oubliés, ne l'ont été que par eux; et que c'est la superstition récente, qui vous a décidé à le rappeler aux hommes.

La société Régénérée des sans-culottes de Preulli, toujours sous leurs yeux vos lois bienfaisantes, vous félicite, Montagne sacrée, sur votre décret du 23 floréal dernier, relativement aux secours accordés aux citoyens habitants des campagnes; elle le regarde comme le dernier coup de massue, donné aux scélérats de prêtres qui oseraient encore les fanatiser, en cherchant à avilir la Convention, qu'ils regarderont désormais comme leur seule Bienfaitrice, et vont joindre leurs vœux aux nôtres pour vous inviter à rester à votre poste jusqu'à ce que la tête du dernier tyran couronné, soit tombée: tel est le vœu de la Société Régénérée des sans-culottes de Preulli, qui crieront éternellement vive la République! vive la Montagne! avec autant d'allégresse qu'ils portent d'indignation aux monstres qui ont osé former des complots et commettre des attentats parricides envers vous. S. et F. ».

BOUCQUETEAU (*présid.*), CHANTELOUP le jeune (*secrét.*),
[et 1 signature illisible].

38

Le comité de surveillance de la commune de La Pommeraye (1) réclame 300 liv. de frais de bureau, auxquelles la pauvreté de la commune n'a pas permis de faire face.

Renvoi au comité des finances (2).

39

La société populaire de Langogne, département de la Lozère, félicite la Convention de ses travaux, de son zèle et de son énergie, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que le vaisseau de l'état ne soit plus agité.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) Eure-et-Loir.
(2) P.V., XLI, 222.
(3) P.V., XLI, 223.

[Langogne, s. d.] (1).

« Fondateurs et soutiens de notre patrie,

C'est votre zèle, votre courage et votre énergie qui ont dissipé l'orage qui menaçait nos têtes. Les efforts de nos ennemis étoient dirigés contre vous et contre ceux qui professent vos Principes. Leur rage impuissante a été obligée de se taire et de céder au cri de la Liberté. Le poignard des assassins menaçait les amis les plus ardents du Peuple et les plus intrepides défenseurs de ses droits. La vertu de Robespierre, la vertu de Collot d'Herbois faisait ombre aux malveillants. La Corruption de leur cœur ne pouvait pas simpatiser avec l'austère philosophie de ces zélés Républicains; mais l'être suprême a veillé sur nos amis, et a détourné les coups qui menaçaient leurs jours. Votre surveillance, votre activité ont appelé la justice du Peuple, la justice du peuple a sollicité la vengeance nationale et la tête des coupables a roulé sur l'échafaud. C'étoit encore une suite de la conspiration de ces hommes pervers, qui corrompus par l'or et l'argent des tyrans coalisés voulaient bannir du sol de la République ces idées morales et religieuses qui [étaient] dictées par la nature, à fin que l'homme put marcher effrontement dans la route du crime et se porter à tous les excès que leurs suggestions auroient pu lui inspirer; Mais l'existence d'un Être suprême, l'immortalité de l'âme que vous avez proclamé ont rassuré les âmes vertueuses et confondu l'immoralité. Législateurs plus le peuple admire votre conduite, plus vous devez redoubler d'efforts pour finir d'écraser toutes les factions qui oseraient attenter à notre Liberté.

Restés à votre poste jusqu'à ce que le vaisseau majestueux de la République sera parvenu au port de la tranquillité. Vous vous êtes déclarés les amis du peuple, le peuple vous reconnoît pour tels, et ce titre est sans doute pour vos âmes républicaines le témoignage le plus éclatant de sa reconnaissance.

P.c.c. LA PORTE (*présid.*), CAIROCHE (*Secrét.*).
PARENS fils (*Secrét.*).

40

Les administrateurs du département de la Marne félicitent la Convention sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire et les victoires remportées sur les ennemis intérieurs et extérieurs de la République; ils joignent copie d'une adresse qu'ils ont faite à leurs concitoyens.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[Châlons, 14 mess. II] (3).

« Représentans,

Vive la République! Les vils satellites des despotes mordent la poussière par milliers; rien ne résiste à la valeur républicaine. Du nord au midi nos

(1) C 310, pl. 1210, p. 23.
(2) P.V., XLI, 223.
(3) F¹⁷ 1010^D, doss. 3846; J. Sablier, n° 1435.